

## MOTION D'ACTUALITÉ

### **GARE D'INTERCONNEXION DE VANDIÈRES**

Le CESER Grand Est s'est toujours prononcé pour la gare d'interconnexion de Vandières, dans ses avis et contributions et regrette que des divergences territoriales entre collectivités de l'ex-région Lorraine prévalent sur l'intérêt général, régional et transfrontalier.

Il rappelle que le décret du 28 Mars 2011 (JO du 29.3.2011) précise dans son article 1 que « les travaux nécessaires à la création de la gare de Vandières sont d'utilité publique et urgents ».

Il réaffirme que cet équipement favoriserait l'utilisation des transports en commun, vecteurs des nouveaux modes de déplacement à faible émission de gaz à effet de serre en créant une offre moderne et compétitive qui s'inscrirait dans le SRADDET Grand Est et contribuerait aux efforts à consentir pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2025.

La prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite dans l'ensemble de la chaîne des déplacements et cheminements de ce projet respecterait les objectifs d'égalité que chaque équipement public doit se fixer. La construction de cette gare d'interconnexion serait aussi l'occasion d'intégrer et développer les modes doux.

Sur le plan des transports et de l'intermodalité, le projet d'interconnexion de la Gare TGV/TER située à Vandières permettrait de renforcer la complémentarité entre les autres moyens de déplacements et contribuerait significativement à l'intermodalité telle que décrite dans la Loi Grenelle de 2009 et déclinée via le SRADDET. Cette intermodalité peut s'avérer capitale en temps de crise. Par exemple, lors de la crise sanitaire due au Covid-19, pour le personnel soignant appelé en renfort dans des structures de soins éloignées de son domicile ou en provenance d'autres régions comme ce fut le cas ces dernières semaines. La crise que nous subissons confirme bien la nécessité de changer de logiciel en invitant les élus à s'engager pour une vraie transition écologique et sociale, pour un accès à une mobilité durable pour tous. En effet, l'investissement dans ce projet de gare d'interconnexion répondrait parfaitement à cette double exigence souhaitée à présent par une majorité de nos concitoyens.

La rapidité et la régularité des déplacements, notamment au regard des engorgements des routes et autoroutes et plus particulièrement de l'A31, devraient permettre un report route/fer

facilité par la mise en place de fréquences cohérentes et cadencées entre le transport régional et la grande vitesse.

L'interconnexion ferrée sur le sillon lorrain à Vandières modifierait la géographie de l'espace régional et frontalier et contribuerait à articuler le développement sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest.

Cette affirmation est confirmée par les travaux 2017/2018 du GT3 transports du CESGR validés lors de l'Assemblée plénière de clôture du Comité économique et social de la Grande Région le 23 novembre 2018 :

*« Le CESGR plaide en faveur de la commune de Vandières, située au nord de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), comme nouveau site pour la gare censée assurer des TER au niveau de la liaison TGV de la région Lorraine. Cette nouvelle gare étant conçue comme une gare à voies superposées, les usagers auraient la possibilité de passer directement du réseau régional aux trains à grande vitesse et cela réduirait ainsi considérablement les temps de trajet des Lorrains en direction de l'Allemagne, de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France. (...) »*

Chapitre transports ferroviaires, recommandation 10 : Relocalisation de la gare Lorraine TGV de Louvigny à Vandières.

Il y a aujourd'hui une nouvelle opportunité. Dans le cadre des futures orientations pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), l'Union Européenne consulte les États membres en 2020 afin d'identifier les projets prioritaires qui relèveront d'un futur financement au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) pour la période 2021-2027.

Le CESER demande donc instamment au Conseil Régional de solliciter une inscription au RTE-T pour la gare d'interconnexion de Vandières qui entre pleinement dans les critères d'éligibilité prévus au projet de règlement UE COM (2018) 438 final du 6 juin 2018 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) n°1316/2013 et (UE) n°283/2014.

Le CESER recommande également au Conseil Régional de mettre le lancement de l'opération, dont les études, parmi les propositions qu'il pourrait soumettre au gouvernement dans le cadre de la refondation devant accompagner la sortie de crise.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention par  
le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
lors de sa réunion du 3 juillet 2020.**